

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
 - Covers damaged / Couverture endommagée
 - Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
 - Cover title missing / Le titre de couverture manque
 - Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
 - Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
 - Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
 - Bound with other material / Relié avec d'autres documents
 - Only edition available / Seule édition disponible
 - Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
-
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:
- Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Mélanges Religieux

POLITIQUES, COMMERCIAUX, LITTERAIRES ET DE NOUVELLES.

VOL. XV.

MONTREAL, VENDREDI 16 AVRIL, 1852.

No. 56

LE SOCIALISME DEVANT LE BON SENS POPULAIRE.

Le capital a peur, et son instinct ne le trompe pas : Le socialiste a les yeux sur lui !!!
PROUDHON, discours du 31 juil. 1818.

(Suite et fin.)

En vérité, c'est tristesse et pitié : cela se révele au cœur, passons.

Que dirions-nous de la Banque du peuple ? de cette vaste machine qui devait changer le monde commercial, le monde industriel, le monde agricole, le monde politique, et détruire Dieu ! Nous voulions en parler à fond ; mais, dans l'intervalle, la malheureuse banque est décédée, et le citoyen Proudhon, profitant habilement d'un accès de 10 000 francs, fait au journal *Le Peuple* (non pas à la banque, notez-le bien), par le jury parisien, a mis sous le hanger sa célèbre machine, et a envoyé au public financer le billet de part du décès.

Pancré barbare, qu'elle eût bien marché sans cette condamnation ! Après un vaste déploiement de propagande, elle avait réuni 18 000 francs !!! Elle avait conquis un personnel dévoué, vivant fraternellement dans le traitement spartiate de 1 franc 50 centimes par jour. Mais, peu malheureux, le rôleau se déchire, et le partenaire apprend que sur les 18 000 francs, 8 000 sont définitivement mangés en frais de bureau ; que les collaborateurs du citoyen Proudhon sont soupçonnés par lui d'être vendus à la police, comme les faux Israélites du père Cabot ; et pour déclarer adieu à ses amis qui veulent continuer son œuvre, quoique n'ayant jamais compris les rudiments de la science économique, pas plus que de la logique, le nouveau Dieu de l'univers leur jette du haut de la montagne cette parole fraternelle : *O pauperis spiritu ! O pauvres d'esprit !*

Les autres socialistes n'ont pas à proprement parler d'système. Que demanderaient-ils à Pierre Leroux, cet être triple et un, et auteur de la tragique réverie de mysticisme sans religion ? Du sentimentalisme, des phrasés, de l'amour ma foi, cela ne nourrira l'estomac de personne.

Que demanderaient à ceux qui veulent le partage ? Ils n'ont rien fait, Dieu merci, parce que la France tout entière, depuis l'ouvrier honnête, depuis le paysan cultivateur jusqu'au capitaliste, s'est ligée pour arrêter leur bras.

Mais si le sol de Paris, de Rome, et d'autres villes encore, a été rougi du sang humain ; si d'illustres généraux ont trouvé la mort dans des luttes fratricides ; si des ouvriers, plus égarés que comparable, ont eu le malheur de s'arrêter contre la société, et d'en subir les justes punitions, à qui la faute ?

Il n'y a pas une branche honnête qui ne le dise. — Inutile donc de le répéter.

TROISIÈME QUESTION.

Messieurs les Socialistes, que feriez-vous ? Ce que vous avez fait, lorsque vous aviez le pouvoir comme Louis Blanc, le champ tibé comme Cabot en Italie ; des adeptes comme les phalanthéries de Cavaux, des enthousiastes comme le citoyen Proudhon. Tout cela n'est guère encourageant. Grâce à toutes ces violences où à toutes ces folles utopies, les capitaux ont fondu au soleil socialiste, comme la neige au printemps ; ceux qui restent ont disparu ; grâce à toutes ces belles réformes, les marchands n'ont plus vendu, les fabricants n'ont plus fabriqué, les ouvriers ont chôlé et péri de la faim, les propriétaires n'ont plus tou-

ché leurs revenus, les banquiers et commerçants ont suspendu leurs paiements, les agriculteurs n'ont plus écoulé leur blé, leur vin, leurs biens aux autres. — Pendant qu'on parlait d'organiser le travail, le travail fut fait, et, pour peu que l'expérience eût duré quelques mois de plus, le Trésor public, ce réservoir pour toutes les utopies socialistes, eût été fermé aux ouvriers eux-mêmes, comme il l'était depuis longtemps aux déposants de la caisse d'épargne, aux porteurs de bons du Trésor.

Voilà à encore votre bilan ! si on supposait tous les millions dont vous avez appauvri la France, ou en recueillant effraye.

Eh bien ! si, car impossible à la nation abusée de laisser prendre un piège de nouveau, que feriez-vous ?

Je suis ici Louis Blanc, Cabot, Victor Considerant, parce que leurs théories ne marcheront jamais.

Jamais, en effet, la France ne remettra entre les mains de quelques ministres, la gestion, la direction, le ton industriel et de son agriculture. Une armée de coquins n'y suffirait point. — Jamais non plus l'ouvrier parvenu ne sera admis par l'ouvrier valide au partage égal. C'est le cri de la nature et de l'équité !

Jamais non plus les paysans français, les propriétaires, soit des villes, soit des campagnes, ne mètront en commun leurs champs, leurs vignes, leurs prés, leurs maisons, pour devenir les pensionnés de l'Etat. Vous aurez beau écrire des livres, citoyen Cabot, vous n'arriverez jamais là. Depuis des siècles, votre système existe, il est pratiqué par quelques hommes qu'on appelle les frères Joravas, et depuis des siècles l'humanité passe à côté de ces colonies exceptionnelles sans les imiter.

Jamais enfin, 1 200 ménages ne vivront dans la grande harmonie de Fourier, sinon au moins à la même époque. Jamais ils ne s'y soumettront sans une main de fer qui les opprime, et si les hommes bissaient le Jong, les femmes le brisaient bien vite.

Rêves, élucubrations que tout cela : et les habitants le sentent bien !

Aussi, que disent-ils à l'ouvrier, à l'homme de la campagne ? que feront-ils surtout ?

Ils partageront les biens entre tous. La loi agraire est leur dernier mot. Eh bien ! suivons-les sur ce terrain approfondissons.

Messieurs les communistes, avez-vous jamais calculé ? voilà vous parut impertinent ; mais nous nous dîmes dites des choses si étonnantes, que vous devez bien permettre qu'on vous le demande.

D'abord, savez-vous ce que le partage des terres donnerait à chacun ? le voici :

Il y a en France 52,768,600 hectares ; sur ce total, 43,000,000 hect. sont seuls propres à la culture. On estime qu'ils rapportent en chiffres ronds 2,752 000,00 francs, soit 64 francs par hectare, tant l'on que mauvais.

Mais j'admettrai qu'il en soit ainsi que vous le voulez : j'en tire argument pour vous adresser une autre question, messieurs du communisme.

Lorsque j'ai parlé du revenu de 64 francs par hectare, j'ai pris pour base le chiffre actuel ; mais ce chiffre, croit-on qu'il se maintiendra par famille.

A ceux-là, vous n'ôtez rien sans doute. 14,000,000 d'hectares sont possédés par 700,000 familles ayant une moyenne de 21 hectares par famille, et un revenu moyen de 1 000 à 1 300 francs.

A ceux-là, vous n'ôtez rien sans doute. 14,000,000 d'hectares non partageables, 11 000,000 d'hectares sont possédés par 600,000 familles, possédant 75 hectares en moyenne, qui prennent aux propriétaires un revenu net de 3 000 francs pour 5 personnes par

ménage ; c'est de l'oisiveté sans doute. Mais est-ce là de l'oisiveté ?

A ceux-là, encore à crez-vous quelque chose ? Non, à moins de vouloir faire passer sur tous le niveau de la misère au lieu de celui du bonheur.

Nous voilà donc 39 000,000 d'hectares.

Pour arriver à 43 000,000, il n'en reste plus que 4 000 000 ; mettez-en 6 000,000 si vous voulez, parce que sur 5 c'eût été semblable au ou deux millions ne changent rien au raisonnement.

Or, vous laisserez bien aux 23 000 familles de grands propriétaires qui possèdent 6 000,000 d'hectares, ce que vous avez laissé à la classe précédente, 3 000 francs de revenu chaque ce qui ne fait de disponible que 3 à 4 millions d'hectares.

TOUT ABORDIT DONC A PARTAGER DE 3 À 4 MILLIONS D'HECTARES.

Maintenant, autre qui le fera-ton ce partage ?

D'abord, je vois au premier rang des réclamants, 3 000,000 de familles de petits propriétaires, ni n'ont guère que 100 francs de revenu provenant de leurs champs. Vous ne les repousserez pas.

Plus 900,000 familles vivant dans les villes, d'une profession, d'un statut, et qui auront droit bien naturellement à ce partage ; puis les pauvres des campagnes, ceux qui n'ont ni feu, ni lieu ; le total général sera bien près de 4 000,000 de familles, s'il ne le dépasse.

Or, 4 000,000 de familles ayant à partager 4,000,000 d'hectares au maximum, chacune en moyenne aura un hectare, tant bon que médiocre, que mauvais, c'est-à-dire 64 francs par an en moyenne.

Peut-on arriver à un plus probable résultat ? N'est-ce pas la montagne qui arrache d'une soris ?

Mais ce n'est pas tout. Comment se résoudra la question ? Croit-on que les propriétaires dépossédés se laisseront faire aussi facilement, et que tout se passera sans affroyables résistances ? Croit-on que le peuple de France, ce peuple si honnête, si loyal, qui au moins de l'ouvrier jusqu'au citoyen Cabot, vous n'arriverez jamais à y soumettre sans une main de fer qui les opprime, et si les hommes bissaient le Jong, les femmes le brisaient bien vite.

Rêves, élucubrations que tout cela : et les habitants le sentent bien !

Aussi, que disent-ils à l'ouvrier, à l'homme de la campagne ? que feront-ils surtout ?

C'est une erreur. En France, on se souvient encore du précepte divin, *tu ne ôteras point* ; on se rappelle le proverbe, *que le bien mal acquis ne profite pas*, et la résistance n'aura pas seulement pour appui les quelques familles riches attaquées, mais la masse, la grande masse du peuple.

Mais j'admettrai qu'il en soit ainsi que vous le voulez : j'en tire argument pour vous adresser une autre question, messieurs du communisme.

C'est une erreur. En France, on se souvient encore du précepte divin, *tu ne ôteras point* ; on se rappelle le proverbe, *que le bien mal acquis ne profite pas*, et la résistance n'aura pas seulement pour appui les quelques familles riches attaquées, mais la masse, la grande masse du peuple.

Lorsque j'ai parlé du revenu de 64 francs par hectare, j'ai pris pour base le chiffre actuel ; mais ce chiffre, croit-on qu'il se maintiendra par famille.

A ceux-là, vous n'ôtez rien sans doute. 14,000,000 d'hectares sont possédés par 700,000 familles ayant une moyenne de 21 hectares par famille, et un revenu moyen de 1 000 à 1 300 francs.

A ceux-là, vous n'ôtez rien sans doute. 14,000,000 d'hectares non partageables, 11 000,000 d'hectares sont possédés par 600,000 familles, possédant 75 hectares en moyenne, qui prennent aux propriétaires un revenu net de 3 000 francs pour 5 personnes par

Quo deviendront par suite les machines, les manufactures où s'fabriquent toutes ces choses ? O vendredi le fer des machines comme vieilles ferraille, et les maisons comme débris de démolition.

Or, s'il en est ainsi, où les agriculteurs trouveront-ils le placement de leurs denrées ?

On vendra encore du pain et des pommes de terre, parce qu'il faudra mangier ; on vendra encore les gros vins.

Mais qui achètera de la betterave pour faire du sucre ?

Mais qui achètera des vins fins des crus de Bourgogne, de la Champagne, du Beaujolais, du Medoc ? Mais qui achètera du coza pour faire de l'huile, de la garance pour la teinture, des vers à soie pour fabriquer la soie, des tânes fines pour les draps, etc., etc.

Et si ces choses ne s'achètent plus, ce n'est plus plus que rapportera l'heure, mais 40 francs, 30 francs à peine. La belle aventure pour les ouvriers et les cultivateurs !

Oui, mais voilà une autre tactique.

On ne partira pas dit-on, aujourd'hui dans les campagnes : chacun gardera ce qu'il a. Mais le gros propriétaire de chaque commune gardera seul l'impôt.

Je pourrais me récrier sur l'injustice. J'aime mieux démontrer la stupidité.

J'ai dit, en effet, en m'appuyant sur de bonnes statistiques, qu'en France il y a 43,000,000 d'hectares, apportant un produit de 2,752,000,000 francs. Sur 43,000,000 d'hectares, 6,000,000 au plus constituent la grande propriété, et ce portent à 10 leurs propriétaires : 207,000 francs, parce qu'il faut en distraire le bénéfice du fermier. Or, l'impôt sur le fermier monte à 300 millions. — Avec quoi la grande propriété paiera-t-elle l'impôt financier ? C'est une pure chimère.

Voudrait-on l'y forcer ? Ou elle abandonnerait les terres de vêtements intolérable fardeau, et alors la nation se trouverait dans le déplorable état que j'ai dépeint, celui produit par le partage tant vanté ; ou elle les vendrait, et alors l'impôt se trouverait sans assiette.

Inpossibilités sur impossibilités, voilà où aboutissent toutes ces belles théories.

Quand donc le peuple s'en lassera-t-il ?

Quand alors l'aura réfléchi.

Et il réfléchira le jour où il le voudra ; car le bon sens est sonapanage.

RÉSUMÉ.

Le socialisme n'a pas un plan fixe. C'est un amas informe de doctrines qui se combinent et d'hommes qui se battent. — Que la société soit un moment entre ses mains, et la France sera déchirée entre mille systèmes au fond desquels il n'y a qu'une idée : prendre pour soi et pour tous.

Le socialisme, qui n'est pas du lendemain, mais qui est de la veille, qui est de l'avant-veille, qui existe, qui existe depuis des siècles, n'a rien fait. Lorsqu'il a voulu fonder des colonies, il a fait des dupes comme les actionnaires des phalanstères, ou des victimes comme les malheureux colons de l'Acadie.

Quand, au contraire, la vieille société, cette société qu'on représente comme un île-maison, envoie ses enfants peupler une colonie nouvelle, comme l'Algérie, elle ne les expédie pas à la légère et sans connaissance des lieux auxquels elle les destine ; elle leur donne ses prêtres pour leur porter sur le récule le dernier adieu, la dernière bénédiction de l'Eglise et de la patrie ; elle leur donne ses magistrats pour veiller sur eux, ses braves officiers pour les accompagner, son argent pour bâtir leurs demeures, ses lumières et son expérience pour les guider. Voyez et comparez.

Le socialisme, qui n'est pas du lendemain, mais qui est de la veille, qui est de l'avant-veille, qui existe, qui existe depuis des siècles, n'a rien fait. Lorsqu'il a voulu fonder des colonies, il a fait des dupes comme les actionnaires des phalanstères, ou des victimes comme les malheureux colons de l'Acadie.

Quand donc la princesse Pallavicini fut seule, elle jeta violemment à terre son verre qui se brisa.

— Oh ! les coeurs lâches et misérables, dit-elle, ils n'ont plus même ce que j'ai parfois, des renards !...

Peu de jours s'étaient écoulés, et déjà, bien des faits étaient accomplis. L'ambition, la haine et l'orgueil de LaVrillière avaient apporté une nouvelle vie à ce corps expirant des sociétés secrètes que les émeutiers transaient dans la lie des carrefours ; mais sa vengeance ne pouvait se contenter des tentacules d'une vague conspiration ; chaque jour qui s'écoulait faisait bouillir son cœur impatient.

— Déjà, il s'était réuni avec Faustin, et DeLafosse et les principaux chefs ; un plan des plus audacieux avait été combiné, des agents parcourraient les provinces et préparentaient un signal qui devait, sur tous les points de la France, illuminer à la fois l'Île-de-France et la Provence, l'Allemagne et l'Italie, ces trois pays ouverts aux divulgations révolutionnaires. Le nouvel alphabet fonctionnait dans son plus parfait ensemble, et il suffit d'avoir que c'était une invention ingénieuse, Barasson et LaVrillière de

Le socialisme ne sera rien que des ruines. Il se fera d'avoir une idée, il appellera l'idée, mais c'est une idée de licence, et non de liberté : c'est la mort, et non pas la vie ; c'est la misère achetée sous l'apparence du bonheur.

Qui lit ces choses ? qui les prouve ?

Le bon sens, l'expérience. Mais le peuple souffre, et n'y a donc rien à faire !

Si fait, il y a beaucoup à faire, beaucoup à tenter.

La première chose est d'arracher du champ de la pensée ces mauvaises herbes du socialisme, qui le rendent infécond et stérile.

Mais ce travail accompli, travail négatif, je le reconnais, il n'y a pas à s'enorgueilir ; car des milliers d'hommes souffrent. Il y a des institutions de prévoyance à fonder, des abus à extirper, une législation peu populaire à amender ; il y a l'agriculture à mettre en honneur, les Landes, la Sologne, l'Algérie à coloniser ; il y a des millions d'hectares des biens communaux à mettre en valeur, non pas seulement au profit des communes, mais au profit des prolétaires qui n'ont pour toute richesse que leurs bras et leur famille. Il y a l'association volontaire à essayer entre le maître et l'ouvrier, ou sur les ouvriers entre

pendant n'a jamais visité Bourbonnais, ou que, s'il y a été il n'a point de scrupule de déclarer des faussés (1). Il paraît aussi que votre correspondant a quelque pitié contre les *Mélanges Religieux*, qui, si je ne me trompe, sont l'organe accredité de Mgr l'Évêque de Montréal. Je n'ai pas l'avantage de savoir qui est rédacteur des *Mélanges*, ni de vous connaître vous-même; mais pour rendre justice à tous les partis, et pour éviter les deux extrêmes, je vous prie, M. le rédacteur, de donner insertion à ma présente lettre dans votre journal—sans y rien ajouter ou retoucher; et j'en enverrai copie à Mgr l'Évêque de votre ville, afin qu'il s'en serve comme il le jugera à propos pour le bien de ses chers compatriotes. Ce n'est que l'intérêt que je prends au sort de ceux que le malheur pousser à s'expliquer, qui m'engage à tâcher de les empêcher de dévoiler les dupes des spéculateurs, dont il est assez probable que M. Paulin Chénier sera enfin la victime.

Pai l'honneur d'être, M. le rédacteur, avec de bien sincères sentiments de respect et de dévouement,

Votre humble serviteur en J.-C.,
JACQUES OLIVIER,
Ev. de Chicago.

Le *Moniteur Canadien*, après avoir admis un peu moins explicitement qu'il ne faut l'exacitude de notre extrait de la lettre de Mgr. de Chicago, sur le vu de l'original au secrétariat de l'Évêché, ajoute dans une expansion de magnanimité peu ordinaire :

" Si nous étions sans concertation dans l'affaire, nous n'hésiterions pas à donner gain de cause aux *Mélanges*. Mais ayant, nous croyons qu'il n'est que raisonnable de donner champ libre à notre correspondant et à M. Chénier, qui se trouvent naturellement dans une mauvaise position. Nous allons voir comment ils vont s'en tirer."

Les *Mélanges* n'attendent point un arrêté de vous pour avoir gain de cause. Du moment que l'on vous indique le lieu où vous est exhibé l'*original* certain d'une lettre de Mgr. de Chicago, portant et le timbre postal, et d'autres caractères évidents d'authenticité facile à reconnaître, même à Montréal, qu'à besoin le public que vous nous donnez gain de cause? Vous devriez ne pas hésiter comme cela d'ignorer que M. Chénier à Bourbou-nais n'a rien à faire au public contre un fait constaté à Montréal. Il est cruel à vous de déoyer en faveur de M. Chénier une position n'avant que vous seul voudrez bien lui faire. Ce monsieur a dit dans une lettre *privée*, indiscrètement mise au jour, qu'en av. il ajouté à la liste de Mgr. de Vaudreuil; il le croyait indubitablement d'après votre correspondant incomplet; mais il n'est point attribué le rôle d'accusateur. Ce rôle était précisément le vôtre.

Quant à votre anonyme, vous décidez-vous enfin à le faire connaître au public afin que l'on n'ait plus à craindre à l'avvenir de semblables méprises de la même source? A défaut de cette seule garantie de votre véracité, c'est vous désormais que cela regarde, et nous saurons en faire ressouvenir au besoin.

Le *Pays*, dont l'un des rédacteurs est venu assurer de ses propres yeux que nous n'avions pas altéré la lettre, dont il est tant question depuis quelque temps, nous rend justice dans les termes suivans dont nous aimons à reconnoître toute la franchise :

Suivant notre promesse, nous avons été au secretarial de l'échiquier, et ce, nous a convaincu, documents en mains que le extrait de cette lettre publiés dans les *Mélanges*, toutefois nient la lettre et soutiennent qu'ils ne contiennent aucun *ajout*.

Nous nous déclarons donc parfaitement satisfaits, persuadés d'ailleurs qu'il ya eu erreur de la part des correspondants de M. Chénier.

Cette circonstance temmne la désagréable discussion que nous conduirions avec les *Mélanges*, au dernier article desquels nous ne répondons pas, d'autant plus que nous n'aurions rien à ajouter à notre écrit de lundi qui, au point de vue de notre justification, est encore satisfaisant pour nous.

TRIBUNAUX.

JURISDICTION CRIMINELLE.

Parmi les condamnations prononcées récemment en cette ville par le tribunal criminel du Banc de la Reine, il en est de spécialement remarquables par la nature grave des délits qui en ont été la base. Nous sommes en mesure de publier le dispositif de quelques-unes que des réflexions d'une haute portée recommandent à l'attention, et dont un enseignement utile peut ressortir. Voici en premier lieu le texte de la sentence de mort prononcée par l'honorable juge Aylwin contre le meurtrier Andrew Marvell, telle que la publient les journaux anglois. Ce dernier article des procès de ce malheureux complétera pour nos lecteurs la narration des particularités de son crime. Il n'est malheureusement pas en notre pouvoir de rendre avec les paroles de cet arrêt supreme, l'émotion que fit passer dans l'âme de ses auditeurs l'honorable juge Aylwin qui le prononça.

SENTENCE DE MORT CONTRE ANDREW MARVELL.

Stance du 29 mars, 1852.

Le juré, après une courte délibération, rentra et déclara le prisonnier " coupable," mais toutefois en le recommandant à merci.

Le prisonnier étant ensuite interpellé de dire s'il avait quelques raisons à proposer contre la sentence de mort, ne répond rien. Alors s'établit un profond silence, et l'honorable juge Aylwin rend la sentence suivante :

Andrew Marvell,

" Vous avez été trouvé coupable du crime horrible de meurtre, votre propre femme étant malheureusement votre victime. La cour n'a rien devant elle qui la mette à même de toucher en quelque point à vos relations passées avec cette femme. Supposons néanmoins que votre existence ait été la plus misérable du monde, vous avez dû, en votre qualité de chrétien, apprendre de bonne heure que le crime de meurtre est également abhorré de Dieu et des hommes; pourtant, c'est beaucoup dire, puisque tout homme est né pécheur. Il y a cependant tels péchés qui révoltent la

nature humaine, et malheureusement le crime dont vous êtes maintenant convaincu est de ce nombre. La loi du pays a décrété que quiconque est reconnu coupable de meurtre, devra subir la mort. Cette sévérité est cependant la plus grande que la loi inflige, la dernière qu'il soit au pouvoir de l'homme de vous imposer. Mais vous devez vous rappeler qu'à la mort succède le jugement—non de vos concitoyens—mais celui du Dieu Tout-Puissant qui sera votre juge, comme il sera aussi le juge du jury qui a prononcé sur vous. Ce que vous avez à appréhender le plus, ce n'est donc pas votre châtiment en ce monde, mais ce qui doit suivre dans l'autre. Je voudrais pratiquer voire en vous un homme chrétien, et qu'à quelque époque de votre vie, vous eussiez eu l'avantage d'une instruction religieuse. En ce moment, je ne puis, comme homme, que vous exhorter à ne perdre aucune occasion de vous procurer aucune assistance et consolation à l'unique source à laquelle un homme dans votre position les puisse obtenir. A la vérité, le jury vous a recommandé à merci; mais ne nous abusez pas sur la foi de cette recommandation. Ne vous fiez en aucun manière à cela, ou vous vous trompez peut-être vous-même sur un point de la plus haute importance. Que la recommandation dont je vous parle ne vous influence aucunement : croyez plutôt que le jury qui vous sera indiqué tout-ad-hoc sera le jour auquel se terminera votre existence terrestre, et où vous vous trouverez en présence de Dieu, votre créateur. Vous avez d'ici là beaucoup à faire ; mais je puis vous dire encore que l'espérance ne vous est pas encore interdite, si, comme moi, vous croyez à la puissance d'un Rédempteur, pourtant dé-voué au homme tel que vous à la situation des heureux et des élus. Qu'il soit l'objet de toute votre sollicité : adressez-lui vos prières, et je ne puis qu'espérer qu'il vous exaucera. Mon préféré devoir maintenant est de promouvoir contre vous la sentence de la loi, laquelle est contre vous, Andrew Marvell, soyez recommandé de la paix où vous êtes. À l'indroit où vous venez et de là. Vendredi, le 30 Avril, il conduira au lieu de l'exécution, et là pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive.—ET PUISSE DIEU VOUS ACCORDER LA VIE ETERNELLE."

Le 31 mars, Hubert Robert, convaincu de parjure par suite d'un faux serment prêté devant une commission régionale de la barre de l'honorabale Juge Rolland la sentence et l'acquittement suivantes :

PRISONNIER,

"Votre offense est de nature à intéresser toute la société. Car si le parjure n'est pas puni, c'est la sécurité des citoyens ?

"C'est au moyen du serment que chacun se sent protégé dans sa personne et dans ses biens.

"C'est surtout dans les tribunaux que se fait appercevoir journalement la nécessité de la sanction du serment. La vérité est la base de tous les droits, comme de toutes les transactions. Le juge ne peut prononcer que sur des preuves, et il ne peut y avoir de preuve sans l'assurance que les témoins déposent de bonne foi, de même que quand les parties s'interrogent l'une l'autre à défaut d'écrits. Un faux serment peut détruire une fortune. Mais qu'est-ce donc dans les procès au criminel, où un homme peut perdre la vie par un faux serment ?

"Vous, prisonnier, avez été appelé à jurer au sujet d'une convention entre vous et le nommé St. Denis, et vous avez juré faux : cela a été prouvé à la satisfaction d'un jury qui vous a trouvé coupable d'un parjure. Il faut que vous n'eussiez pas une vraie idée de l'obligation que vous imposait le serment après avoir pris Dieu à témoignage de dire la vérité. En y réfléchissant, vous devez voir combien vous avez été coupable. Et, malheureusement, c'est un vil intérêt qui vous a conduit, d'abord à manquer à votre convention, et ensuite à la nier pour gagner un procès injuste que vous aviez intenté. Ah ! sans doute, vous regrettez votre faute, je dois dire votre crime ; car c'est un grand crime que le parjure : aussi la loi le punit-elle avec sévérité.

"Combien de gens sont peu de cas du serment, et ne se font pas faute de trahir la vérité en alléguant ce qu'ils savent être faux, ou en disant ce qu'ils savent être vrai. Eh ! bien, votre punition pourra, je l'espère, faire connaître qu'on ne peut se parjurer impunément, et qu'entre la punition qu'ils doivent attendre d'un Dieu qu'ils ont offensé, il y a aussi dans ce monde une punition pour les lousseries.

"La cour vous condamne à 6 mois d'emprisonnement. Mais il y a une autre punition qui vous dégrade aux yeux de vos concitoyens : c'est la honte de ne pouvoir jamais être entendu comme témoin dans une cour de justice ; peine qui vous suivra tous les jours de votre vie."

On nous fait parvenir la note suivante :

"Dans une séance du conseil municipal du village de St.-Athanasie, tenue le 12 avril courant, il a été résolu (unanimement) que l'on accorderait aucun certificat pour licence d'ambroges, pour l'année commençant le premier prochain."

CORRESPONDANCE.

L'honneur de la paroisse de St. Eustache racheté.

M. l'éditeur,

Ce qui vient de se passer dans la paroisse de Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes, est trop à la lourdeur de ses habitants pour demeurer dans l'oubli et pour ne pas être mentionné comme devant être inital par tous les habitants des autres localités de notre che

Ministère. Depuis plusieurs années les amis du bon ordre à St. Eustache avaient la honte de voir leur paroisse dégradée au nombre des plus dépréciées ; et le village fut tout ébranlé, pour ainsi dire, montré au doigt pour avoir l'infamie de refuser dans ses églises toutes les messe-sainte, tantôt avec licence, tantôt sans licence. Mais vous devez vous rappeler qu'à la mort succède le jugement—non de vos concitoyens—mais celui du Dieu Tout-Puissant qui sera votre juge, comme il sera aussi le juge du jury qui a prononcé sur vous. Ce que vous avez à appréhender le plus, ce n'est donc pas votre châtiment en ce monde, mais ce qui doit suivre dans l'autre. Je voudrais pratiquer voire en vous un homme chrétien, et qu'à quelque époque de votre vie, vous eussiez eu l'avantage d'une instruction religieuse. En ce moment, je ne puis, comme homme, que vous exhorter à ne perdre aucune occasion de vous procurer aucune assistance et consolation à l'unique source à laquelle un homme dans votre position les puisse obtenir. A la vérité, le jury vous a recommandé à merci ; mais ne nous abusez pas sur la foi de cette recommandation. Ne vous fiez en aucun manière à cela, ou vous vous trompez peut-être vous-même sur un point de la plus haute importance. Que la recommandation dont je vous parle ne vous influence aucunement : croyez plutôt que le jury qui vous sera indiqué tout-ad-hoc sera le jour auquel se terminera votre existence terrestre, et où vous vous trouverez en présence de Dieu, votre créateur. Vous avez d'ici là beaucoup à faire ; mais je puis vous dire encore que l'espérance ne vous est pas encore interdite, si, comme moi, vous croyez à la puissance d'un Rédempteur, pourtant dévoué au homme tel que vous à la situation des heureux et des élus. Qu'il soit l'objet de toute votre sollicité : adressez-lui vos prières, et je ne puis qu'espérer qu'il vous exaucera. Mon préféré devoir maintenant est de promouvoir contre vous la sentence de la loi, laquelle est contre vous, Andrew Marvell, soyez recommandé de la paix où vous êtes. À l'indroit où vous venez et de là. Vendredi, le 30 Avril, il conduira au lieu de l'exécution, et là pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive.—ET PUISSE DIEU VOUS ACCORDER LA VIE ETERNELLE."

Pon doit sympathiser peu avec les négrophiles négroïstes, qui, du jour au lendemain, créent d'un trait de plume des droits civils et politiques à des populations entières d'esclaves ; s'il ne fait pas partie à l'initiative instantanée du noir africain et ignorant que l'en sort de la bague et du chapeau de coquilles à sacre, et auquel on dit : " Tu ne sais pas lire, tu suis à " peine pauvre ; mais tu es libre et l'égale de " ton maître ; tu seras élu et tu seras éligible, " tu seras juge, et tu jugeras le blanc qui hier " te tua parce qu'il était noir ? " si l'on n'admet pas ces phénomènes de civilisation imprévue, apprissons du moins les vues charitables, élevées, de ces Américaines, qui, voyant leurs vies rompues de nos figures végétal dans l'abîme et aspirant à un meilleur sort, leur tiennent ce langage amical :

" Vous vous sentez assez de capacité, d'éducation et industrie pour arriver à l'aisance ; vous souffrez du préjugé général qui vous ferme les professions et ne vous permet d'être que barbiers, domestiques ou portefaix ; vous vous croyez z'autant de droits que tant d'hommes du peuple qui ne vous sont

" gracieux en intelligence et qui vous

" croisent sous leurs mœurs sans vous per-

"mettre de lever la tête en même temps qu'ils

" débattront à tout moment contre toute su-

" personnalité et toute aristocratie. Li bien,

" retrouvez en Afrique, où vos pères sont

" venus. Ici vous êtes une arrière, et votre

" couleur ne vous permet pas de vous fondre

" dans la communauté ; là-bas, vous serez en

" majorité, ou plutôt vous serez tous de la

" même race. Personne ne vous méprisera,

" et vous serez en droit au contraire de traiter

" les autres blanches que vous apercevrez comme

" des envieuses ridicules. Nous vous donnons

" tous des terres, des instruments artificiels, des

" provisions ; nous prêtons votre passage et

" ce qui de votre famille. Vous bûterez à

" Monrovia un gouvernement déjà organisé et

" entièrement composé de vos frères ; vous

" pourrez aspirer à en faire partie, vous pourrez

" arriver à être président de la République, et

" alors, quelle sera votre gloire de travailler à

" l'extinction de la traite des noirs, d'instruc-

" les tribus voisines et de régénérer l'Afrique

" par votre exemple, vos conseils et vos ef-

" forts."

Ce projet mérite de rencontrer partout ap-

probation et sympathie. Mais, au contraire,

il trouve une hostilité acharnée de la part des

abolitionnistes des États-Unis, qui veulent être les chefs d'un parti à home, en Amérique,

et ne se contentent pas de se priver des instru-

ments de leur ambition personnelle, en em-

barquant les noirs. Ces derniers eux-mêmes

accueillent qu'avec défiante les propositions

qui leur sont faites. L'idée d'émigration loin

de l'Afrique, et il se figure qu'en les

envoie mourir en Afrique pour être débarrassé d'eux. — De plus, un défaut d'unité a paralyse les nombreux efforts de gens fort honnêtes. Plusieurs sociétés de colonisation africaine se sont formées ; et chacune agissant pour son propre compte, sans avoir combiné un plan d'ensemble, il en est résulté que les résultats sont loin de répondre aux sommes énormes dépensées depuis 1817 pour rendre les Noirs à leur pays d'origine. Cependant la république de Libéria commence à se populariser en Amérique ; chaque mois un paquebot part de Baltimore, et un autre de Boston, chargés d'émigrants pour la côte.

La France et l'Angleterre ont reconnu l'in-

dependance de Libéria. Maintenant des secours efficaces augmentent les forces des noirs affranchis. Chacun reconnaît l'inefficacité des croisades des deux nations pour la suppression de la traite ; c'est une dépense énorme pour les budgets, et pour la marine des deux nations, une perte annuelle considérable d'hommes et de matériel. Beaucoup de bons esprits aux États-Unis croient qu'en encourageant et protégeant la colonisation des noirs américains sur la côte d'Afrique, on arriverait plus promptement et à moins de frais à la suppression si désirable de la traite des Noirs.

DAME ELEVÉE A DIEU, par les réfu-

sons et les sentiments, par l'Abbé Baudrand, 1 vol. 18 reliure gauffrée, prix 2s.

L'AME SUR LE CALVAIRE, considérant

les souffrances de Jésus et trouvant aux

pieds de la croix la consolation de ses

peines, par l'Abbé Baudrand, 1 vol. 18 reliure gauffrée, prix 2s.

